



Bureau de la nutrition et des services alimentaires (OFNS)

## À propos des repas scolaires

Le petit-déjeuner, le goûter et le dîner sont **absolument gratuits** pour tous les élèves de DCPS.

Au cours de l'année scolaire 2016-2017, environ 84 écoles recevront la certification relative à la Disposition d'éligibilité communautaire (CEP), qui permet à tous les enfants de ces écoles de bénéficier du déjeuner gratuitement.

Pour les enfants inscrits à toutes les autres écoles de DCPS, une demande de repas gratuits et à prix réduit (FARM) **doit être remplie même si vous souhaitez refuser cet avantage.**

Vous ne savez pas si l'école de votre enfant offre le déjeuner gratuitement ? Vérifiez en ligne sur <http://dcps.dc.gov/farm>.

## Demandes de repas gratuits et à prix réduit (FARM)

**Les demandes FARM 2016-17 seront disponibles pour les familles en fin juin 2016, et ne peuvent être remises avant le 1er juillet 2016.**

Les demandes seront disponibles dans le bureau principal de chaque école éligible ; elles seront également disponibles en plusieurs langues en ligne **après le 1er juillet 2016.**

Vous recevrez des informations supplémentaires à ce sujet au courant de l'année. Nous sommes heureux de répondre à vos questions par e-mail à [food.dcps@dc.gov](mailto:food.dcps@dc.gov), ou par téléphone au (202) 299-2159.

## Allergies et aménagements alimentaires

DCPS reconnaît que les élèves peuvent présenter des besoins alimentaires importants et variés. Le formulaire « Déclaration médicale pour demander des aménagements alimentaires » permet aux parents / tuteurs d'informer les écoles des besoins alimentaires de leur enfant. **Veillez noter que ce formulaire doit être rempli chaque année scolaire car les besoins alimentaires changent au fil du temps.**

Exigences relatives au formulaire « Déclaration médicale pour demander des aménagements alimentaires » :

1. **La signature d'un prestataire de santé agréé est obligatoire sur ce formulaire**
2. **Les formulaires doivent être remplis intégralement et remis à votre infirmière scolaire afin de mettre en place des aménagements.**
3. L'infirmière scolaire informera le personnel de l'école et le Bureau de la nutrition et des services alimentaires des besoins de l'élève afin d'assurer sa sécurité à tout moment.

Les formulaires « Déclaration médicale pour demander des aménagements alimentaires », « Demande de substitution du lait fluide » et « Élèves ayant des besoins alimentaires pour raison philosophique ou religieuse » se trouvent en ligne : <http://dcps.dc.gov/page/dietary-accommodations>.

Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez contacter le Bureau des services alimentaires et nutritionnels à : [food.dcps@dc.gov](mailto:food.dcps@dc.gov) au (202) 442-5112 ou en ligne <http://dcps.dc.gov/food>.